

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 10 avril 2026

Délibération n° CCAS-DEL2026-03

Nombre de membres en exercice : 16

Présents : 15

Votants : 16

Objet : Approbation du règlement budgétaire et financier

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril à 18 heures et 00 minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en salle du RdC – Maison des Services Publics Marcel-LAFOUASSE – 12 Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de M. Gilles BAYART, Maire d'Étampes.

ETAIENT PRESENTS :

M.	Gilles	BAYART	Représentant élu
M.	Bésart	BLAKAJ	Représentant élu
Mme	Géraldine	PATARD	Représentante élue
M.	Régis	DARRIBERE	Représentant élu
Mme	Laura	HOURMAN	Représentante élue
M.	Olivier	SIGMAN	Représentant élu
Mme	Annie-Claude	MOZZANI	Représentante élue
Mme	Catherine	RON SIN	Représentante élue
Mme	Irène	DOSNE	Représentante de l'UDAF
Mme	Sylvaine	LE STRAT	Représentante du Secours Populaire Français
M.	Maurice	BOISDON	Représentant de la Croix Rouge
M.	Michel	BÂTARD	Représentant de la Halte Répît Alzheimer
M.	Laurent	GUIGNARD	Représentant de l'association Revivre - ESAT Paul BESSON
Mme	Marie-Dominique	GOUEHI	Membre participant à des actions sociales d'insertion
M.	Bruno	HACQUIN	Membre participant à des actions sociales contre l'isolement des seniors

ETAIT ABSENTE REPRESENTÉE : Mme Annick RAMEAU représentée par M. Laurent GUIGNARD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Régis DARRIBERE

Le Conseil d'Administration,

Vu le du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu le décret n°212-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et des instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités,

Vu la délibération n° CCAS-DEL2023-43 en date du 15 décembre 2023 relative au passage à la norme comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier (RBF),

Considérant l'obligation d'établir un règlement budgétaire et financier suite au passage à la nomenclature comptable M57.

Après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme Annie-Claude MOZZANI et Mme Catherine RONSIN)

- Approuve le règlement budgétaire et financier jusqu'à la fin du présent mandat,
- Précise que ce règlement budgétaire et financier pourra être ajusté en fonctions des règles nationales sans en modifier l'économie générale.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Président
GILBERT YART



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 21 Avril 2026 et sa réception par représentant de l'Etat.